
Association des clubs de la Région Suisse Romande

Invitation à la Formation de base de « Juge Pool » et update « Pool Basic »

Date, horaires :	Théorie : mardi 23 mai 2023 de 18h00 à 21h00 Pratique : 1 journée. lors du Meeting Jack Kaeser des 3 et 4 juin 2023 à la piscine communale de Bulle.
Lieu :	Théorie : Piscine du C.O de Bulle, rue de la Léchère 40, à Bulle
Genre de cours :	Formation de base de « Juge Pool » pour obtenir le brevet « Juge Pool » anciennement « Pool Basic ». Formation également reconnue pour le renouvellement du brevet « Pool Basic ».
Direction du cours et renseignements :	Carole könig , carole.champod@gmail.com Christian HEJDA , precompetition@fribourg-natation.ch
Inscription à la théorie :	En ligne sur le site : https://www.swiss-aquatics.ch/fr/ Sélectionner : Diriger & Coacher → Cours → Tous les Cours ou : https://www.swiss-aquatics.ch/fr/diriger-coacher/cours/tous-les-cours/ Rechercher le cours, sélectionner le bouton s'inscrire, télécharger l'invitation, introduire ses données personnelles, pour terminer sélectionner le bouton « s'inscrire ». Un mail vous annonce que votre participation sera confirmée.
Inscription à la pratique :	Lors de la théorie
Délai d'inscription :	au plus tard le vendredi 19 mai 2023
Finance d'inscription :	Aucune finance de cours ne sera demandée
Condition d'obtention du brevet :	Age minimum : 15 ans (année du calendrier) Avoir suivi la partie théorique de la formation Avoir pratiqué comme juge de virages ou/et chronométrateur ou/et startorder à au moins deux demi-journées lors de la compétition mentionnée ci-dessus.
Programme :	Communiqué sur place
Préparation :	Télécharger sur https://www.swiss-aquatics.ch/fr/ ; sélectionner : <ul style="list-style-type: none">• <u>Sport de Performance → Swimming → Règlements :</u><ul style="list-style-type: none">○ Le règlement 7.3.1○ Les annexes 9, 14, 12 et 13, 15 du règlement 7.3.2• <u>Diriger & Coacher → Formation de base et continue → Juges → Natation → Règlements et indications :</u><ul style="list-style-type: none">○ Le règlement 3.5, l'Annexe 1.
A prendre avec soi :	Matériel pour écrire, les règlements et annexes mentionnées ci-dessus, le passeport de juge pour ceux qui en possèdent déjà un.
Convocation :	Cette invitation tient lieu de convocation pour les personnes ayant fait parvenir leur inscription dans les délais.